



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024

ID : 062-216203497-20240411-2024011DEL-DE

Berger  
Levrault

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Avril 2024

N° 2024 011

Par suite d'une convocation en date du 04 Avril 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 11 Avril 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés :

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr PEREIRA Fabrice a ainsi été élu secrétaire de séance.

#### **Objet : Vote des Taxes 2024**

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Exprimés 17

Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état 1259 établi par la direction des Finances, notifiant les différences bases d'imposition prévisionnelles pour l'année et demande aux membres présents de délibérer sur le taux de ces taxes pour 2024.

Il propose de ne pas appliquer de hausse et de garder les mêmes taux que ceux de 2023.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des présents et représentés, d'appliquer les taux suivants pour 2024 :

- Foncier bâti : 48.79 %
- Foncier non bâti : 83.14 %
- Taxe Habitation résidence secondaire : 24.08 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire



Gérard OGIEZ

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le 16 AVR. 2024  
ID : 062-216203497-20240411-2024011 D

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
ère bâtie (TFB)	1 102 211	48,79	122,88	1 143 000	557 670	48,79	557 670
ère non bâties (TFNB)	14 279	83,14	107,93	14 600	12 138	83,14	12 138
Taxe d'habitation (TH)	34 621	24,08	58,88	19 400	4 672	24,08	4 672
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	574 480			574 480
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	48,79		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	574 480	83,14		
Taxe d'habitation (TH)	574 480	24,08		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	3 074			6 177	0	-7 182	174 304	11 176 373

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	574 480	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	176 373	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	750 853
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

À ARRAS  
Le 07 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
CLAUDE GIRAULT  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 12 AVR. 2024  
Pour la Préfecture,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux



COMMUNE : 349 FOUQUEREUIL  
 ARRONDISSEMENT : 62 BETHUNE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BETHUNE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

N° 1259 COM (2)  
 TAUX  
 FDL  
 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
 Reçu en préfecture le 16/04/2024  
 Publié le 16 AVR. 2024  
 ID : 062-216203497-20240411-20240111DEL

MODIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	830
Logements de condition modeste :	0
Logements de condition modeste : réhabilitation, QPPV, Mayotte industriels :	1 320
Logements sociaux : exo de longue durée :	2 597
Logements sociaux : exo de longue durée :	1 430

2. BASES EXONÉRÉES

Logements de condition modeste :	140 953
Logements de condition modeste : réhabilitation, QPPV, Mayotte industriels :	2 693

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES

Éoliennes et hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs électriques	
Stations radioélectriques	
Installations gazières et autres	
Taxe sur les pylônes	3 074

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

Résidences secondaires et assimilées	19 400
Logements vacants soumis à la THLV	>>>
Bases dégrévées hors locaux vacants	15 858
Bases dégrévées locaux vacants	
Bases dégrévées majo THS	

5. RÉFORMES FISCALES

TVA prév. (compensation TH)	>>>
TVA prév. (comp. CVAE)	0
Coefficient correcteur	1,311819
Taux FB commune 2020	26,53
Taux FB département 2020	22,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	50,97	127,43	4,55000	122,88
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	50,66	127,05	19,12000	107,93
Taxe d'habitation (TH)	24,45	30,34	75,85	16,97000	58,88
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,22
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 29,35